

**Compte rendu  
du Conseil municipal  
du 24 septembre 2015**

## Compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2015

L'an deux mille quinze, le vingt-quatre septembre, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à huis clos, à partir de 21 heures, en mairie (salle Henri Weiler) sous la présidence de Madame Florelle PRIO, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire

### Étaient présents :

Mesdames et Messieurs Florelle PRIO, Kévin CUVILLIER, Nessrine MENHAOUARA, Christian OURMIERES, Martin LOLO, Michèle VASIC, Jean-Luc LANTENOIS, Marjorie NOEL, Philippe NOEL, Adjoint

Mesdames et Messieurs Pierre BORDAS, Patricia JAOUEN, Raymond AYIVI, Catherine VACHIA, Catherine PINARD, Jean-Marc RENAULT, Abdellah WAKRIM, Sidikatou GERALDO, Gilles REBAGLIATO, Célia ABDEDAIM, Laetitia HIVERT, Evelyne HEYMAN, Laurent PEAUCELLIER, Malik BENIDIR, Olivier REGIS, Jérôme RAGENARD, Sophie STENSTROM, Michel CAMPAGNAC, Conseillers municipaux

### Absente excusée ayant donné pouvoir :

- M. Dominique LESPARE a donné pouvoir à M. LANTENOIS
- M. Arnaud GIBERT a donné pouvoir à Mme PRIO
- Mme Françoise SALVAIRE a donné pouvoir à Mme NOËL
- M. Lionel HOUSSAYE a donné pouvoir à M. OURMIERES
- Mme Sylvie ETCHEMENDY SZKOBEL a donné pouvoir à Mme MENHAOUARA
- M. Khalid EL FARA a donné pouvoir à Mme PINARD
- Mme Nadia AOUCHICHE a donné pouvoir à Mme GERALDO
- Mme Aicha DE HULSTER a donné pouvoir à Mme STENSTROM

### La secrétaire de séance :

Mme Noël

**En application de l'article L2121-18 du Code Général des Impôts, à la demande de M. Ragenard et de trois élus membres de son groupe, le conseil municipal décide à la majorité (Mme Noël, M. Ayivi et M. Lolo votant contre ; M. Bordas, M. Noël et M. Lantenois s'abstenant et M. Campagnac ne prenant pas part au vote) de se réunir à huis clos pour sa séance du conseil municipal du 24 septembre 2015.**

**Mme Prio indique que suite à une erreur de forme dans la délibération de l'office HLM AB-Habitat portant sur leur demande de prêt auprès de la Caisse des Dépôts pour la réhabilitation de 158 logements de la résidence Les Lilas, le dossier n°21 relatif à la demande de garantie d'emprunt d'ABH est reporté à un conseil municipal ultérieur.**

### **Dossier 1 : Approbation du procès verbal de la séance du 24 septembre 2015**

**Sur le rapport de Mme Prio,**

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès verbal de la séance du 24 septembre 2015.**

### **Dossier 2 – Approbation du nouvel accord national pour les centres de santé et du règlement arbitral**

**Sur le rapport de Mme Prio,**

**Le centre municipal de santé a au cœur de ses missions la promotion de l'accès aux soins pour tous. Face à la baisse de la démographie médicale qui touche fortement notre territoire et face aux pratiques**

tarifaires répandues dans l'exercice libéral qui voient la banalisation des dépassements d'honoraires, l'accès géographique et économique aux soins de spécialité est gravement remis en question. C'est pourquoi, la ville s'emploie d'autant plus à maintenir et si possible à développer l'offre médicale du centre municipal de santé.

Ce service relève d'un accord national passée avec la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM) en 2003, qui n'a pas évolué depuis cette époque et qui tient lieu de convention. Il permet de bénéficier des avantages financiers des structures « conventionnées ».

Or, un nouvel accord plus favorable financièrement aux centres de santé entrera en vigueur en janvier 2016 pour une durée de 5 ans. L'adhésion à ce nouvel accord national conditionne, en outre, la pérennité des subventions obtenues à ce jour par le centre de santé dans le cadre de l'accord actuel. Ce nouvel accord national mettra aussi fin à l'iniquité de traitement entre rémunération des professionnels libéraux et celle des centres de santé.

En attendant l'entrée en vigueur de ce texte qui doit avoir lieu en janvier prochain, il est possible pour les centres de santé d'adhérer à un «règlement arbitral» qui met en place dès à présent des moyens de rémunération pour 2015, permettant de valoriser :

- la facilitation de l'accès aux soins,
- le travail en équipe,
- le développement des systèmes d'information.

En contrepartie de ces nouveaux moyens financiers, le centre municipal de santé doit répondre à un certain nombre d'exigences notamment en terme d'amplitude horaire qui vont nécessiter une certaine réorganisation de l'établissement de santé.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le règlement arbitral ainsi que le nouvel accord national pour une durée de 5 ans et autorise leurs signatures ainsi que tout acte afférent.**

### **Dossier 3 - Centre municipal de santé – Convention de mise à disposition de praticiens pour des consultations de gastro-entérologie et de chirurgie orthopédique**

#### **Sur le rapport de M. Ourmières,**

Par une délibération du 1er octobre dernier, le conseil municipal a approuvé le renouvellement, pour deux ans, de la mise à disposition du Docteur Gayno par le Centre d'Accueil et de Soins Hospitaliers (C.A.S.H.) de Nanterre dans le cadre de consultations de gastro-entérologie auprès du centre municipal de santé. Suite au départ de ce praticien pour le centre hospitalier d'Eaubonne, une nouvelle convention de mise à disposition est donc mise en place avec cet hôpital.

Par ailleurs, le médecin Abou Chaaya mis à disposition pour une durée de 3 ans par l'hôpital d'Argenteuil sera indisponible de novembre 2015 à juin 2016 pour effectuer ses consultations de médecine spécialisée en chirurgie orthopédique. Soucieux de la continuité des soins pour ses patients, un remplaçant, le docteur Hussein, également praticien à l'hôpital d'Argenteuil le remplacera durant cette période.

**Face aux besoins, le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver les conventions de mise à disposition du Dr Gayno et du Dr Hussein avec les hôpitaux d'Eaubonne et d'Argenteuil pour des consultations de médecine spécialisée et M le Maire est autorisé à les signer ainsi que tout acte y afférent.**

### **Dossier 4 - Communication du rapport d'activité 2014 de l'Agglomération Argenteuil-Bezons**

**Sur le rapport de Mme Prio,**

Le Président de la Communauté d'agglomération Argenteuil-Bezons a adressé à la ville de Bezons le rapport retraçant l'activité de la structure intercommunale au cours de l'année 2014. Ce rapport fait part de toutes les actions conduites par l'Agglomération Argenteuil-Bezons, aussi bien dans les services apportés à la population qu'à travers de grands chantiers d'intérêt communautaire. **Le Conseil prend acte de la communication qui leur en a été faite par Mme Prio.**

**Dossier 5 – Reprise de la fiscalité intercommunale**

**Sur le rapport de Mme Prio,**

Par délibérations respectives du 27 juin 2007 et du 25 septembre 2007, les communes de Bezons et d'Argenteuil ont transféré à l'Agglomération Argenteuil Bezons leur compétence en matière de collecte et de traitement des ordures ménagères, à compter du 1er janvier 2008. La collecte est effectuée par une régie intercommunale des personnels de l'agglomération ; le traitement a été transféré au syndicat Azur. Afin d'en assurer le financement, le Conseil Communautaire avait fait le choix, par délibération du 8 octobre 2010, d'instituer sur l'ensemble du territoire Argenteuil Bezons la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM).

La Communauté d'Agglomération Argenteuil Bezons disparaissant au 31 décembre 2015, c'est une autre institution qui devra reprendre la compétence. Suivant la loi nouvelle, c'est la future communauté des Yvelines, étendue à Bezons, qui en sera titulaire. Pour permettre la continuité du service, il est envisagé que la collecte sur Argenteuil (qui rejoindra un établissement des Hauts de Seine et la Métropole) et sur Bezons soit effectuée par Azur, comme il le fait actuellement pour Le Parisis. Dans cette perspective, la régie intercommunale lui serait également transférée.

**Dans ce contexte incertain, le conseil municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant):**

- **demande le transfert par la future communauté à laquelle appartiendra Bezons au Syndicat AZUR, de la collecte et du traitement des déchets dès 2016**
- **demande le maintien du financement du service par la TEOM**
- **et à défaut, confirme le maintien de la TEOM sur le territoire de Bezons**

Le Conseil Municipal est susceptible, d'ici le 31 décembre 2015, d'être re-saisi de la question en fonction de l'avancée de la mise en place de la nouvelle intercommunalité.

**Dossier 6 – Avenant à la convention réciproque de mise à disposition partielle de personnels entre la ville de Bezons et l'Agglomération Argenteuil-Bezons**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

Depuis 2010, les villes d'Argenteuil et de Bezons ont transféré une partie de leur personnel à l'Agglomération Argenteuil-Bezons en fonction des compétences prises en charge par la communauté. Toutefois, quelques agents communaux non transférés, car exerçant toujours pour le compte de la ville l'essentiel de leurs fonctions, continuent à assurer des missions pour l'Agglomération Argenteuil-Bezons dans le cadre d'une mise à disposition.

Afin de fixer les modalités de leurs interventions, **le conseil municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°2 à la convention de mise à disposition partielle de personnels de l'Agglomération Argenteuil-Bezons et de Bezons à partir du 1er janvier 2015 ainsi que ses annexes et autorise Monsieur le Maire à le signer.**

## **Dossier 7 - Budget supplémentaire 2015 et affectation du résultat 2014**

### **Sur le rapport de M. Ourmières,**

Simple ajustement des décisions prises lors du budget primitif le 4 février, le budget supplémentaire vise à intégrer le résultat 2014 constaté lors de l'approbation du compte administratif, et à ajuster les crédits ouverts en début d'exercice.

En recettes, il s'agit notamment de prendre en compte :

- **les notifications des dotations et des produits fiscaux**, intervenues après le vote du budget soit un solde net 2015 du Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales pour Bezons de 125 315 €.
- **le solde 2014 des prestations de service CAF**, supérieur à ce que nous avons estimé avec prudence, permet d'améliorer les recettes de 245 000 €.
- **le règlement arbitral relatif au fonctionnement du Centre de Santé**, à conclure avec l'ARS et la CPAM, permet d'inscrire la dotation correspondante, à hauteur de 80 000 €
- **la 1ère part du produit de la vente du terrain Roger Masson**, telle qu'autorisée par le conseil municipal d'avril dernier ; le Budget Supplémentaire intègre les 10% à percevoir dès la signature de la promesse de vente, soit 204 768 €.
- **la dernière tranche des subventions ANRU pour la création de classes nouvelles et du Centre de Loisirs associé**, livrées au sein de l'Ecole Angela Davis.

En dépenses, les compléments, pour l'essentiel préprogrammés concernent :

- **l'informatique** : mise à jour et maintenance de logiciels, renouvellement des salles informatiques scolaires, dématérialisation des procédures.
- **les ressources humaines** : une enveloppe complémentaire de 2 050 315 € est budgétée. Au total, le chapitre 012 sera cependant **en baisse par rapport au budget 2014**, malgré l'impact en année pleine de la réforme des rythmes scolaires.
- **Le budget du Centre Social Rosa Parks et du Multi-Accueil Anne Frank sont respectés**, conformément aux autorisations de programmes votées par le Conseil Municipal. S'agissant d'un bâtiment commun, il convient de réduire de 19 700 € les crédits du centre social pour les transférer au multi-accueil Anne Frank. Une enveloppe complémentaire de 8 300 € vient boucler ce programme d'une valeur totale de 4 883 400 €.
- **L'hôtel de ville est lui-aussi géré budgétairement en Autorisation de Programme et Crédits de Paiement**. Compte tenu des délais utiles à l'établissement des décomptes globaux définitifs des travaux, le constructeur nous indique que les facturations s'étaleront jusqu'en 2016 ; les crédits de paiement à décaler de 2015 à 2016 sont évalués à 200 000 €. Par ailleurs, certains équipements du bâtiment (standard téléphonique, matériel d'accueil) intègrent des dépenses de fonctionnement : l'autorisation de programme est donc diminuée de 128 072 € virés en fonctionnement.
- Côté écoles, **l'ouverture dès la rentrée 2015 de 6 classes maternelles à l'école Angela Davis a nécessité l'acquisition de matériel et mobilier pour 58 500 €**. La ville poursuit également à **rénovation du patrimoine existant : 46 000 €** sont prévus pour la réparation de la cour de l'école L. Michel et d'un bloc sanitaire à l'école M-C et P. Vaillant-Couturier

Notons que **l'équilibre est trouvé sans recourir à de nouveaux emprunts**.

**Le Conseil Municipal décide à la majorité des suffrages exprimés (M. Régis, M. Benidir, M. Ragenard, Mme Heyman, M. Peucellier, Mme Stenstrom, Mme De Hulster par pouvoir, M. Campagnac s'abstenant) d'affecter le résultat de fonctionnement 2014 d'un montant de de 1 767 354,57 € ainsi qu'il suit :**

- en investissement: 352 661,72 € (ceci pour couvrir le besoin de financement constaté au compte administratif, reports d'investissement compris)
- en fonctionnement : 1 414 692,85 €

Approuve le Budget Supplémentaire de la Ville qui s'équilibre ainsi qu'il suit :

- Investissement : 5 898 467,34 €
- Fonctionnement : 1 925 292,67 €
- soit au total 7 823 760,01 €

Approuve les subventions et participations annexées au présent budget et à en autoriser le versement.

Approuve les modifications d'Autorisation de Programmes et Crédits de Paiement :

- du Centre Social Rosa Parks : Autorisation de Programme ramenée de 1 050 214,80 € à 1 030 514,80 €, soit -19 700 € (sur crédits de paiement 2015)
- du nouvel hôtel de ville : Autorisation de Programme ramenée de 16 718 632,08 € à 16 590 560,08 €, soit -128 072 € et prolongée sur 2016 pour 200 000 €.

#### **Dossier 8 – Rapport d'observations de la Chambre Régionale des Comptes : Examen de la gestion de la Commune de Bezons depuis 2006**

Sur le rapport de M. Ourmières,

Par courrier en date du 10 octobre 2013, la Chambre Régionale des Comptes d'Ile de France a informé Monsieur le maire de Bezons, de l'ouverture de l'examen de la gestion de la commune depuis 2006. Conformément à la loi, le Conseil Municipal est invité à prendre connaissance du rapport d'observations définitives délibérées par la chambre le 23 juin 2015 et de la réponse qui y a été apportée par le Maire, le 24 juillet, en application des dispositions de l'article L243-5 alinéa 4 du code des juridictions financières.

Les thématiques traitées par le présent contrôle sont la **qualité des informations financières**, la **situation financière**, la **maîtrise des dépenses de fonctionnement**, en particulier des dépenses de personnel, la **gestion des ressources humaines dans le cadre des transferts de compétences** et enfin **l'investissement**. S'inscrivant dans une étude nationale portant sur ce domaine, le **Centre Municipal de Santé** a fait l'objet d'un examen particulier de son fonctionnement, son activité, la typologie de ses patients, le budget affecté et le projet de santé.

Comme le remarque la Chambre, la commune présente un certain nombre de caractéristiques économiques et sociales rendant sa gestion financière et urbaine très complexe (44,7% de foyers fiscaux non imposables, près de 2 500 demandeurs d'emploi,...). En dépit de cette situation, **les observations formulées dans le présent rapport sont globalement positives sur l'ensemble des thématiques listées ci-dessus et mettent en évidence la qualité de la gestion municipale** : ainsi, au terme de ses travaux, la chambre n'adresse que 3 recommandations pour lesquelles des actions sont déjà engagées (toutes en lien avec les opérations comptables complexes de transferts de biens et de dette à l'agglomération).

**La qualité des comptes et la fiabilité de l'information financière et comptable de la commune sont confirmées, de même que la sincérité des recettes et dépenses prévisionnelles**, dont le taux de réalisation approche les 100% en section de fonctionnement et connaît une amélioration constante en investissement.

Statuant sur l'information présentée lors du débat d'orientation budgétaire et la régularité des annexes au compte administratif, la chambre a jugé que « ***l'information présentée aux élus est relativement***

**complète**, puisqu'après avoir abordé le contexte économique national et la situation financière rétrospective de la collectivité, au titre des dernières années, sont présentés l'ensemble des projets de la commune et ses choix prioritaires pour le prochain exercice ». **Les annexes au compte administratif sont jugées conformes à ce qu'en attend le législateur** ; seule une précision, issue d'une évolution réglementaire récente, est attendue sur l'état des emprunts garantis aux bailleurs sociaux. La ville s'est attaché l'aide de son cabinet-conseil en gestion de dette pour répondre à cette obligation.

La chambre note par ailleurs le dynamisme du partenariat entre les services municipaux et ceux de la Direction Générale des Finances Publiques ainsi que la qualité des procédures internes afférentes à la préparation budgétaire, à la comptabilité d'engagement et à la commande publique.

Deux recommandations seulement sont formulées en vue d'améliorer encore la qualité comptable de la commune suite aux transferts à l'Agglomération, à savoir « *effectuer les opérations comptables induites par les procès-verbaux de mise à disposition des biens (...)* » et « *comptabiliser les remboursements de dette par la CAAB sur les comptes appropriés, en section d'investissement pour le remboursement du capital et en section de fonctionnement pour les intérêts* ». Les contacts sont d'ores et déjà pris avec la trésorière de Bezons pour répondre à cette demande qui n'entame pas la fiabilité de l'information financière de la ville.

#### **Les relations avec la Communauté d'Agglomération Argenteuil-Bezons :**

Le rapport produit par la chambre rappelle l'ampleur des compétences confiées par les communes d'Argenteuil et de Bezons à l'agglomération depuis sa création en 2006, signe des ambitions portées jusqu'ici par cette intercommunalité pour le développement du territoire et le service rendu à la population ou aux entreprises.

Au regard du volume des transferts, la chambre s'est inquiétée des délais pris pour approuver les travaux de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) : il s'avère que seule une phase de transferts (2007) a du être décalée d'une année, du fait notamment du calendrier électoral.

La chambre a constaté que les transferts de personnels ont pu s'opérer à compter de 2010, après plusieurs mois de discussion et de négociation et la signature d'un protocole d'accord conclu en juin 2010 entre la CAAB et les représentants du personnel des communes. Les transferts des personnels bezonnais directement affectés aux services transférés ont concerné 62 postes en 2010 et 17 en 2011 ; ils se sont accompagnés de la suppression de deux emplois et demi dans les services fonctionnels de la commune.

La mise à disposition des biens fait l'objet de la 3ème et dernière recommandation de la chambre, visant à « *régulariser la mise à disposition de la CAAB de l'Ecole de Musique et de Danse, ainsi que de la salle Romain Rolland* ». Bien que la jurisprudence ait admis que ces mises à disposition puissent se faire sans acte formel, contact est pris là aussi avec la trésorière municipale pour répondre à cette demande.

#### **La maîtrise des dépenses de fonctionnement :**

**Les inquiétudes formulées par la chambre, liées aux finances publiques, quant aux effets du désengagement régulier de l'Etat envers les collectivités locales rejoignent les préoccupations de la majorité municipale et confirment le bien-fondé de notre stratégie d'autonomisation des ressources communales via le développement de la ville.**

- **Hausse du produit fiscal local sans augmentation de la pression fiscale :**

Le développement économique et l'attractivité de la ville se traduisent par **l'évolution très favorable des recettes fiscales sur Bezons** (+3,3% par an en moyenne entre 2010 et 2013), dont la chambre souligne qu'elle est directement liée au dynamisme des bases d'imposition, tandis que les taux communaux sont restés stables et inférieurs à la moyenne de la strate démographiques. Dans un contexte de crise économique dont l'impact sur la population est lourd, **la ville se félicite d'avoir su maintenir ces faibles taux et assurer des abattements fiscaux essentiels pour ses**

## contribuables en matière de taxe d'habitation.

- **Baisse des dotations et participations reçues :**

Le rapport de la Chambre constate, comme nous le faisons régulièrement, que « *le produit de la dotation globale de fonctionnement a diminué de 1,1% en moyenne annuelle lors de la période 2010-2013* » ; il rappelle également « *la forte baisse de la participation de l'Etat (-227 k€) et du Département (-332 k€)* ». La chambre précise que ces baisses de fiscalité reversée concourent à la rigidité du budget communal et sont de nature à affaiblir la capacité d'investissement de la commune.

- **Maîtrise des charges de gestion :**

La chambre a pu constater les efforts engagés sur les dépenses : sur la période considérée, **la progression des charges de gestion a été limitée à un rythme moyen annuel de 1%, preuve du souci de préservation des équilibres financiers auquel la ville s'attache.**

Si **la part des dépenses de personnel au sein des charges de fonctionnement** pèse sur la rigidité du budget, elle est, comme l'a noté la chambre, liée à la **comptabilisation globalisée, sur le seul budget communal, de l'ensemble des personnels**, qu'ils soient affectés à la Caisse des Ecoles, au Centre d'Action Sociale, au Centre de Santé (1,7M€) ou à l'agglomération jusqu'en 2010. Elle répond par ailleurs au choix de **gestion des services publics par des agents de la fonction publique**. La maîtrise de ce poste budgétaire est rappelons-le l'un des axes prioritaires du budget 2015.

Malgré les efforts de gestion que constate la chambre (-17% au budget 2015 sur les dépenses « non obligatoires » et la non reconduction d'un certain nombre de contrats de travail), il lui paraît encore difficile de dégager l'autofinancement suffisant pour financer les investissements. Sur ce point la chambre conclut que « **ce résultat est dû (...) à la baisse de la fiscalité reversée par l'intercommunalité et l'Etat** », confirmant une nouvelle fois les choix d'autonomisation des ressources de la commune.

### **Les opérations d'investissement :**

La chambre a constaté l'importance des dépenses d'investissement réalisées par la ville entre 2008 et 2012 (13M€ sur cette période) et ont permis la création et la rénovation d'équipements publics majeurs. Au total, **ce sont plus de 50 millions d'euros consacrés entre 2008 et 2014 à la rénovation urbaine et à la modernisation des équipements** : 10,5 M€ dans les écoles, 2,8M€ pour les équipements culturels, 4,5M€ consacrés à la rénovation des équipements sportifs, plus de 3M€ affectés aux accueils de loisirs et centres sociaux, 4,5M€ pour les équipements à vocation sociale, 2,3M€ pour la petite enfance, 11 M€ pour la rénovation urbaine des bords de seine, 3M€ pour l'entretien du patrimoine bâti et 9,3M€ (comptes arrêtés en 2014) pour la réalisation de l'hôtel de ville.

**Les projets de rénovation urbaine (Bords de Seine et Cœur de Ville notamment), font aujourd'hui de Bezons un territoire dynamique et attractif** : leurs effets sur l'emploi, le logement et la fiscalité locale sont favorablement remarqués par la chambre qui souligne notamment :

- la **qualité de la rénovation urbaine** des Bords de Seine, qui a déjà généré « *une augmentation sensible du nombre d'emplois (+20% entre 2010 et 2013), faisant de Bezons l'une des communes d'Ile de France les plus créatrices d'emplois* » ;
- le **caractère ambitieux** du programme d'aménagement du Cœur de Ville qui prévoit la création de 1000 logements, le développement de l'activité commerciale, la réalisation d'équipements publics multiples, recentrés autour d'un même pôle.
- **les recettes fiscales qu'elles ont généré et qu'elles produiront encore à terme**, estimées, en année pleine, hors bureaux et logements déjà livrés, à 2,3M€ de TFPB et 1,1M€ de TH - permettant d'appréhender avec un peu moins d'inquiétude les baisses des dotations de l'Etat.

**La qualité du plan de financement de l'hôtel de ville est appréciée**, ainsi que son suivi budgétaire en AP/CP, garant de transparence financière : outre les économies attendues de la fin des locations de bureaux auxquelles la ville est actuellement contrainte (plus de 300 000 € par an), la chambre a pu



constater l'importance des subventions obtenues et le faible coût des emprunts souscrits.

Alors que de nombreuses communes n'ont pas pu ces dernières années faire aboutir leurs programmes d'équipements, **la ville se félicite d'avoir su mobiliser les subventions d'équipement et l'emprunt utiles à ces réalisations, le tout en maintenant un niveau d'endettement inférieur aux communes de même strate.**

### **Le Centre Municipal de Santé :**

**L'examen du fonctionnement du centre de Santé et de sa gestion met en évidence la qualité de cet équipement et le rôle central qu'il remplit au niveau local**, en particulier face à la désertification médicale et aux difficultés sociales de ses patients. Plusieurs indicateurs en témoignent :

- 36 000 passages par an
- Augmentation de la fréquentation du centre de 7,9% entre 2009 et 2013
- 9% des actes de médecine et 11,2% des actes dentaires concernent des bénéficiaires de la CMU ou le l'Aide Médicale d'Etat
- 87% des patients issus de la commune
- une pratique du tiers-payant maximale et une politique tarifaire soucieuse de l'accès aux soins pour tous : absence de dépassements d'honoraires et tarifs dentaires modérés – en lien avec le coût des prothèses.

**La gestion du centre apparaît efficace et efficiente** puisque cet accroissement d'activité sur la période étudiée s'est fait à effectifs constants, et avec le souci permanent de réduire autant que faire se peut le coût de ce service (plus de 900 000 € de charge nette en 2009, ramenée à 785 000 € en 2013).

Enfin, **les investissements réalisés pour le centre de santé et ses équipements témoignent de l'attention portée à la qualité de ce service.**

### **Au terme de ce rapport, la municipalité se trouve confirmée dans ses choix, et plus encore aujourd'hui alors que la pression de l'Etat sur les finances des collectivités locales se renforce.**

La commune entre aujourd'hui dans une nouvelle phase de son développement, telle que rappelée dans la réponse adressée à la CRC :

- les emprunts utiles au développement de la commune ont pu être réalisés, à des taux et sur des durées particulièrement favorables ; l'attention est désormais portée à la capacité de désendettement de la ville.
- les retombées fiscales des opérations d'aménagement urbain, dont les premières ont déjà été constatées, sont attendues à leur plus haut niveau, à savoir au-delà de 3 millions d'euros annuels, dans les toutes prochaines années.
- La recentralisation des services municipaux au sein d'un nouvel hôtel de ville, plus adapté aux besoins des bezonnais, permettra des économies de fonctionnement de plus de 300 000 € par an
- Enfin, face à la baisse des dotations de l'Etat, sans précédents, que subissent les communes , au retrait également du Département, de la CAF, la municipalité renforce encore ses efforts de gestion : le budget 2015 prévoit ainsi la baisse de 17% des dépenses non obligatoires obligeant la municipalité à se concentrer sur le cœur du Service Public.

**Le conseil municipal prend acte du rapport d'observations définitives tel que délibéré par la Chambre Régionale des Comptes d'Ile-de-France et de la réponse du Maire.**

### **Dossier 9 – Délégation du conseil municipal au Maire**

#### **Sur le rapport de Mme Prio,**

La loi du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « Loi Notre » est venue modifier l'article L2122-22 du CGCT relatif aux délégations du conseil municipal au Maire. En effet, la loi Notre prévoit de nouvelles compétences dont le Maire peut, par délégation du Conseil Municipal, être chargé pendant la durée de son mandat.

**Aussi, dans le cadre de ces nouvelles compétences, le conseil municipal délègue au Maire , à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant):**

- *la suppression et la modification des régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux.*
- *les demandes de subventions auprès de l'Etat et des collectivités territoriales pour l'attribution de subventions inférieures à 10 000€ permettant le financement d'une opération relevant de la section de fonctionnement, étant précisé que dans le cadre d'une subvention relevant d'un dispositif contractuel intégrant plusieurs opérations (comme par exemple le financement des actions de la politique de la ville), le montant total des subventions sollicitées sur ledit dispositif ne doit pas excéder le plafond de 10 000 €.*

### **Dossier 10 - Bourses aux Projets des Jeunes**

#### **Sur le rapport de Mme Noël,**

Dans le cadre de l'attribution de bourses au profit de projets de jeunes âgés de 16 à 25 ans, la commission d'attribution s'est réunie le 7 septembre dernier et a rendu un avis favorable pour deux projets s'inscrivant dans un parcours d'insertion sociale, professionnelle, d'utilité sociale ou d'intérêt collectifs. A ce titre, il a été proposé par la commission d'attribuer 290€ à chacun des projets correspondant aux frais d'inscription au BAFA.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, des suffrages exprimés (M. Ragenard, Mme Stenstrom, M. Peaucellier, Mme De Hulster par pouvoir et Mme Heyman s'abstenant), les propositions de la commission d'attribution aux deux projets pour des frais d'inscription au BAFA, le versement des aides d'un montant de 290€ chacun et précise que le versement se fera auprès des organismes sur présentation d'un devis au nom du porteur de projet.**

### **Dossier 11 - Demande de subvention de fonctionnement auprès du Conseil départemental du Val d'Oise dans le cadre de l'aide aux projets de développement de la lecture**

#### **Sur le rapport de M. Lantenois,**

Le Conseil départemental finance les nouveaux projets répondant aux objectifs de développement de la lecture. La Médiathèque Guy De Maupassant s'étant dotée, à l'occasion de la rénovation d'ensemble du bâtiment, d'un nouveau projet intégrant les outils numériques (mise à disposition de liseuses pour le public; abonnement à un site d'apprentissage de la langue française ; abonnement à des périodiques en lignes pour les tablettes ; acquisition de clés usb et sensibilisation du public au droit d'auteur), **le conseil municipal sollicite, à l'unanimité, auprès du Conseil Départemental la somme la plus large possible pour l'année 2015 et autorise Monsieur le Maire à intervenir pour les actes afférents.**

### **Dossier 12 : Convention entre le Réseau Canopé, le Printemps de Poètes et la ville pour la promotion du festival Cinépoème**

**Sur le rapport de M. Lantenois,**

Pour la 4ème année en 2015, la Ville de Bezons, le TPE et le Printemps des Poètes ont organisé avec grand succès le festival Cinépoème, qui permet d'unir cinéma et poésie. L'objectif premier de cette manifestation est d'ouvrir l'art, sa pratique et ses œuvres contemporaines au plus large public.

Dans cette optique, la ville et le Printemps des Poètes se sont rapprochés du réseau Canopé pour la mise en place d'un partenariat. Celui-ci est un établissement public rattaché au ministère de l'Éducation Nationale qui exerce une mission d'édition, de production et de développement des ressources éducatives sur tous supports et dans tous les domaines de l'éducation à destination des enseignants, des écoles, des établissements d'enseignement scolaires et des communautés universitaires et éducatives.

**Aussi, le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention relative à la mise en place d'un partenariat entre le Réseau Canopé, le Printemps des Poètes et la ville et autorise le maire à la signer ainsi que les actes afférents.**

Ce partenariat, à titre gratuit, entre la ville, le printemps des Poèmes et le Réseau Canopé, permettra de diffuser auprès du plus grand nombre et notamment auprès de la communauté éducative le contenu du festival Cinépoème (édition d'un DVD regroupant les courts-métrages programmés lors des éditions précédentes du festival ; la production d'une plateforme en ligne sur le site internet du Réseau Canopé; ainsi que la projection de films issus du festival Ciné Poème).

**Dossier 13 : Approbation de la convention tripartite Ville – Conseil Départemental – Association de prévention spécialisée**

**Sur le rapport de Mme Menhaouara,**

La prévention spécialisée communément désignée « éducateurs de rue » est une intervention sociale à finalité éducative en direction des jeunes en voie de marginalisation ou déjà marginalisés. Elle fait partie des compétences des départements au titre de la protection de l'enfance. Dans ce cadre, le conseil départemental du Val-d'Oise finance l'association Berges, qui entretient avec différents services municipaux, l'éducation nationale et d'autres services sociaux des rapports d'échange et de partenariat.

Depuis 2007, le conseil départemental du Val-d'Oise demande à la ville de cofinancer l'association à hauteur de 20 % du budget (soit pour Bezons environ 55 000 euros par an). La convention étant arrivée à échéance, il s'agit d'approuver son renouvellement, qui permet de reconduire ce partenariat.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la convention tripartite 2015-2018 et autorise Monsieur le maire à la signer.**

**Dossier 14 – Approbation du projet d'établissement Anne Frank**

**Sur le rapport de Mme Pinard,**

Depuis le 1er septembre dernier, la crèche familiale du Colombier a été intégrée à la crèche Ombrelle, place des Impressionnistes tandis que la nouvelle crèche collective Anne Frank a ouvert ses portes au public impliquant la mise en place d'un nouveau projet d'établissement. Celui-ci est composé d'un projet éducatif qui fixe les valeurs et les thèmes portés par la commune, d'un projet social qui fixe des objectifs de fonctionnement de la crèche ainsi que d'un projet pédagogique décliné en plusieurs thèmes rassemblant l'ensemble des moyens et des pratiques professionnelles.

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le projet d'établissement du multi-accueil Anne Frank ainsi que le transfert de la crèche Colombier en lieu et place de la crèche Ombrelle, située 21 place des Impressionnistes.**

**Dossier 15 - Convention de d'objectifs et de financement :Prestation de service accueil de loisirs sans hébergement (ALSH) / Aide Spécifique Rythmes Éducatifs (ASRE) : Ville - CAF**

**Sur le rapport de Mme Pinard,**

Jusqu'au 31 décembre dernier, la ville était liée à la CAF par 3 conventions fixant les modalités de participation de la CAF à ces accueils : une convention « accueil de loisirs sans hébergement » maternels, une convention « accueil de loisirs sans hébergement » primaires et une convention « Aide Spécifique Rythmes Educatifs ». Une convention unique va couvrir l'ensemble des prestations offertes par ces services pour la période allant du 1er janvier 2015 au 31 décembre 2018 avec une prise en charge de la CAF fixée à 0,52 € / heure d'accueil des enfants.

**Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de financement Accueils le Loisirs Sans Hébergement / Aide Spécifique Rythmes Educatifs avec la CAF du Val d'Oise et à autoriser son Maire à la signer ainsi que tous actes y afférant.**

**Dossier 16 – Modification des règlements intérieurs des centres de loisirs maternels et primaires**

**Sur le rapport de Mme Pinard,**

**Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant) les nouveaux règlements intérieurs des centres de Loisirs maternels et primaires.**

Dans l'optique d'améliorer l'utilisation effective des places en centres de loisirs et de répondre ainsi au mieux aux demandes nombreuses des familles, de nouveaux ajustements sont nécessaires. Aussi, des critères de priorité pour les demandes d'inscription ont été mis en place dans l'ordre ci-dessous :

- Le nombre de jours d'accueil demandé
- Les familles monoparentales dont le parent travaille ou suit une formation
- Les familles dont les deux parents travaillent ou suivent une formation (scolarité ou formation professionnelle)

D'autres modifications sont apportées pour plus de souplesse dans la gestion courante des centres de loisirs : l'enfant absent régulièrement sera placé en liste d'attente, suppression de la possibilité de modifier le calendrier prévisionnel, possibilité de payer par T.I.P.I. et un accueil du matin est organisé dans les accueils de loisirs maternels pour accueillir les enfants de CP et CE1 et, en fonction des places disponibles, les enfants de CE2, puis de CM1 et enfin de CM2.

**Dossier 17 - Bilan d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et du Fonds de Solidarité des communes de la Région Île-de-France, pour l'année 2014**

**Sur le rapport de Mme Vachia,**

La loi n° 91- 429 du 13 mai 1991 a institué deux dotations, le fonds de solidarité des communes de la région île de France (FSRIF) et la dotation de solidarité urbaine (DSU), susceptibles d'être attribuées aux communes rencontrant d'importants problèmes sociaux, leur faisant supporter des charges élevées et dont les ressources propres sont insuffisantes. Le Maire d'une commune bénéficiaire se doit de rendre compte de l'utilisation de ces crédits, qui doivent être utilisés pour contribuer à l'amélioration des conditions de vie dans la ville.

En 2014, la ville de Bezons a perçu 1 545 165 euros au titre de la D. S. U (la Dotation de solidarité urbaine) et 1 349 318 euros du FSRIF (le Fonds de Solidarité des Communes de la Région Île de France).

**Les actions financées par ces dotations concernent :**

- **La politique de la ville** : le Contrat Urbain de Cohésion Sociale à l'échelle intercommunale (C.U.C.S) ; les projets de rénovation urbaine du quartier des Bords de Seine ; la Gestion Urbaine de Proximité du Colombier ; les dispositifs en faveur de la réussite scolaire, le projet de développement socio-éducatif du quartier du Val.
- **Les actions d'équipements** : les actions concernant les déplacements, l'environnement et le cadre de vie, l'amélioration des équipements publics de proximité (écoles, crèches, médiathèque, marché, hôtel de ville et équipements sportifs).
- **La lutte contre les exclusions** : les actions de lutte contre l'échec scolaire et notamment le Projet de Réussite Éducative et des Ateliers d'Accompagnement à la Scolarité.
- **L'action sociale** : avec la politique du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et l'action municipale en direction des anciens.
- **La politique de prévention / sécurité** : le service de surveillance de la voie publique ; la mission prévention - sécurité ; l'accueil des habitants et l'accès au droit à la maison de la Citoyenneté
- **L'action culturelle** : Cinépoème, l'enseignement des arts plastiques, le plan lecture.
- **Les activités sportives et de loisirs** : Anima'sport ; les stages sportifs adolescents ; le forum des sports et des associations.
- **Les actions spécifiques en direction de la jeunesse** : l'espace Jeunes ; les PASS et séjours vacances ; les droits et les devoirs au travers des contrats vacances ; la fête de la jeunesse.
- **La vie des quartiers** : les fêtes de quartiers ; la foire de Bezons ; le soutien aux associations ; l'action des centres sociaux.

**Le conseil municipal prend acte du bilan d'utilisation et du bilan financier du FSRIF et la DSU pour 2014.**

### **Dossier 18 - Convention de financement 2015 entre la ville et les bailleurs pour des actions des centres sociaux municipaux**

#### **Sur le rapport de M. Ourmières,**

Dans le contexte économique et social où nombre de bezonnais, faute de moyens, ne partent pas en vacances et vivent dans l'isolement, des actions de proximité à visée sociale sont organisées par les centres sociaux de la ville. En contrepartie de l'exonération fiscale dont ils bénéficient, les bailleurs sociaux les soutiennent financièrement.

Depuis le 1er janvier 2015, la nouvelle géographie prioritaire s'est substituée aux zones urbaines sensibles (ZUS) et aux quartiers en contrat urbain de cohésion sociale (CUCS). L'année 2015 est donc une période de transition pour l'application de l'exonération de la taxe foncière sur les propriétés bâties au sein des trois anciens quartiers prioritaires devenus quartiers de veille. A partir de 2016, des conventions TFPB triennales seront mises en place et annexées au Contrat de ville. Aussi, en application de la nouvelle géographie prioritaire, ces conventions ne concerneront dorénavant que les actions menées par le centre social Doisneau auprès des habitants des quartiers cités d'ABH et de Logirep se situant dans ce secteur.

**Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la participation financière pour :**

- **le centre social La Berthie, de 1 500€ pour AB Habitat et de 1500€ pour EMMAUS Habitat,**
- **le centre social Rosa Parks de 4000€ pour AB Habitat**
- **le centre social Doisneau, de 4100€ pour Logirep, de 2500€ pour AB Habitat et de 500€ pour l'établissement Immobilière 3F**

En 2015, ces sommes permettent notamment l'organisation de sorties familiales (*sortie au bord de mer*) et d'animations (*fêtes de Noël, animations estivales au parc Sacco et Vanzetti, des ateliers socio-linguistiques, animation du Lieu d'Accueil Parents Enfants, «les récrés», les «terrasses d'été», projet Franz Liszt, des pauses cafés et le Gerموir*).

### **Dossier 19 – Personnel communal – Modification du tableau des effectifs**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

**Compte-tenu des évolutions nécessaires de certains emplois liées aux départs, aux changements de grade dans le cadre des carrières, aux recrutements, aux avancements, aux promotions et aux reclassements, le Conseil Municipal modifie, à l'unanimité, le tableau des effectifs du personnel comme suit:**

**Au 1er septembre 2015 :** création d'un poste d'assistant socio-éducatif à temps complet, trois postes d'ATSEM de 1ere classe à temps complet, d'un poste d'opérateur qualifié des APS, d'un poste d'éducateur des APS à temps non complet 13h15 hebdomadaires et suppression d'un poste d'assistant socio-éducatif principal à temps complet, de deux postes d'ATSEM principal de 2e classe à temps complet et d'un poste d'opérateur principal des APS

**Au 1er octobre 2015 :** création de deux postes d'adjoint d'animation principal de 2° classe à temps complet et d'un poste d'adjoint administratif de 2° classe à temps complet ; suppression de deux postes d'attaché à temps complets, de deux postes de rédacteur principal de 1e classe à temps complet, d'un poste de rédacteur territorial à temps complet, d'un poste de technicien principal de 2° classe à temps complet, d'un poste d'agent de maîtrise principal à temps complet, d'un poste d'adjoint technique principal de 1e classe à temps complet, de deux postes d'adjoint technique principal de 2° classe à temps complet, de cinq postes d'adjoint technique de 2° classe à temps complet, d'un poste d'animateur principal de 1° classe à temps complet, d'un poste d'animateur territorial à temps complet, d'un poste d'adjoint d'animation de 1e classe à temps complet, d'un poste d'assistant de conservation principal de 1e classe à temps complet, d'un poste d'éducateur des APS à temps complet, d'un poste d'ingénieur ANRU à temps complet, d'un poste d'assistante de direction ANRU à temps complet, d'un poste de technicien ANRU à temps complet, d'un poste d'agent de développement local à temps complet, de cinq postes d'assistante maternelle à temps complet, d'un poste d'auxiliaire de puériculture de 1e classe à temps complet, d'un poste d'assistant de conservation à temps complet, d'un poste d'agent de maîtrise territorial à temps complet, de deux postes d'ATSEM principal de 2° classe à temps complet, d'un poste d'agent social de 2° classe à temps complet, d'un poste d'adjoint technique de 2° classe à temps complet.

**Dans le cadre du dispositif d'accompagnement à la scolarité :** création du 1er octobre 2015 au 30 juin 2016 d'un poste de responsable de site à 11 heures hebdomadaires au taux horaire brut de 12€ et création du 2 novembre 2015 au 30 juin 2016 de 3 vacations d'animation de 11 heures hebdomadaires au taux horaire brut de 12€

**Dans le cadre du transfert d'activités de l'OPH « AB-Habitat » à la coopérative HLM Seine Accession, au 31 décembre 2015 :** création de deux postes de technicien principal de 1ère classe, de quatre postes d'agent de maîtrise principal, d'un poste d'adjoint technique de 1ère classe, de deux postes de directeur territorial, d'un poste de rédacteur principal de 2ème classe et de deux postes d'adjoint administratif principal de 1ère classe.

### **Dossier 20 – Convention d'adhésion au secrétariat du comité médical du personnel communal avec le Centre interdépartemental de gestion**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

Suite à une loi de mars 2012, la gestion du secrétariat du comité médical, auparavant gérée par la préfecture, a été transférée aux centres de gestion de la fonction publique territoriale. Aussi, progressivement, le Centre de gestion de la Grande Couronne prend en charge cette mission pour l'ensemble des collectivités de son territoire.

Dans ce cadre, **le conseil municipal approuve, à l'unanimité, la convention d'adhésion proposée par le Centre de gestion pour une période d'un an et autorise le versement de la cotisation afférente et la signature des documents concernés.**

#### **Dossier 22 - Fixation de la participation pour voirie et réseaux au 30 rue Claude Bernard**

**Sur le rapport de Mme Prio,**

Lors du Conseil municipal du 20 mars 2013, l'instauration de la participation pour voirie et réseaux sur l'ensemble du territoire communal a été adoptée. Cette dernière permet aux communes de mettre à la charge du propriétaire d'un terrain les coûts des travaux de raccordement au réseau électrique rendus nécessaires par une autorisation d'urbanisme qui lui est accordée.

Dans ce cadre, un projet de construction d'un pavillon au 30 rue Claude Bernard, dont le permis est en cours d'instruction, est soumis à ce dispositif. Compte tenu du coût de l'extension des réseaux facturés par EDF pour chacun de ces projets, **le conseil municipal approuve, à l'unanimité, les travaux d'extension des réseaux ErDF nécessaires à ce projet de construction, fixe à 5464,28 € le coût des réseaux mis à la charge du propriétaire du seul terrain concerné d'une surface de 214m<sup>2</sup>, fixe le montant de la participation voirie et réseaux due par mètre carré de terrain desservi à 25,5 €/m<sup>2</sup> et autorise son Maire à signer tous les documents afférents.**

#### **Dossier 23 : Groupement de commandes - Assurance**

**Sur le rapport de M. Ourmières,**

Dans le cadre des activités qui leur incombent, la Ville de Bezons, son CCAS et sa Caisse des Écoles se voient dans l'obligation de s'assurer notamment contre les risques principaux (responsabilité civile, dommage aux biens, flotte automobile). Aussi, la ville avait adhéré, au titre des 3 polices d'assurance, à un groupement de commandes qui prendra fin le 31 décembre 2015.

Il s'agit donc de relancer une procédure de groupement de commandes, permettant de globaliser les besoins de la ville en un seul marché et de bénéficier ainsi d'économies d'échelle, en vue de choisir les prestataires chargés de couvrir les risques pour une durée de 8 ans.

**Le Conseil municipal approuve, à l'unanimité, le groupement de commandes constitué en vue de choisir des prestataires chargés de couvrir les risques (responsabilité civile, dommage aux biens et flotte automobile), désigne la ville comme coordonnatrice de ce groupement de commande et autorise le Maire à signer la convention de groupement de commande.**

#### **Dossier 24 - Concession pour la distribution du gaz – rapport d'activité GrDF 2014**

**Sur le rapport de Mme Prio,**

La ville a passé en 1995 une concession de 30 ans avec GDF (aujourd'hui GrDF) pour la distribution de gaz. Chaque année, le concessionnaire adresse à la ville, autorité concédante, un bilan de son activité.

L'année 2014 a connu une baisse des investissements de GrDF sur notre territoire et des extensions du réseau des canalisations. Le nombre d'incidents réels déplorés est resté stable par rapport à l'année dernière. Du point de vue de la consommation de gaz, il est à noter une légère baisse du nombre de clients raccordés au gaz. Enfin, comme chaque année, le rapport d'activité GrDF souligne

l'engagement du concessionnaire qui se traduit par la signature de conventions entre GrDF, des fédérations et des associations. Depuis 2014, cet engagement repose sur 2 axes « solidarité-Social-Insertion » et « Ecologie urbaine-Biodiversité »

**Comme le prévoient les textes, le conseil municipal prend acte du bilan d'activité GrDF 2014 pour la concession de distribution du gaz, qui lui est communiqué.**

### **Dossier 25 – Motions et vœux**

Cinq motions et vœux ont été soumis au conseil municipal:

- Vœu présenté par M Olivier Régis portant sur la vidéoprotection
- Vœu présenté par M Olivier Régis portant sur la mise place d'une police municipale
- Motion présentée par le groupe Rassemblement pour Bezons sur la création d'une police municipale
- Motion présentée par M. Le Maire sur le commissariat
- Motion présentée par le groupe des élus socialistes, démocrates et républicains sur le commissariat

**Après délibération du conseil municipal à l'unanimité des suffrages exprimés (M. Campagnac s'abstenant), la motion suivante sur le commissariat est approuvée. Les autres motions sont retirées.**

### **Sur le rapport de Mme Prio,**

Dans le cadre d'une réorganisation de la sécurité du territoire, un redéploiement décidé par le ministre de l'Intérieur est mis en place sur l'ensemble de notre département.

Début juin, sans aucune concertation préalable, le Préfet du Val d'Oise et la directrice départementale de la sécurité, nous ont informés de la réduction du nombre de circonscriptions administratives dans notre département de 11 à 6. Conséquence : le commissariat de circonscription de Bezons est rétrogradé, relégué à un simple commissariat de secteur.

Alors qu'ils ont déjà pâti des nombreuses coupes réalisées de 2008 à 2012 au cours du quinquennat de Nicolas Sarkozy durant lequel plus de 14 000 postes de policiers et gendarmes ont été supprimés, les effectifs y étant stationnés passent d'une quarantaine de fonctionnaires de police à dix. Ils étaient plus de 80 il y a dix ans. De même, les horaires d'ouverture au public sont considérablement diminués avec fermeture le week-end.

Du fait de la fusion des circonscriptions de sécurité publique d'Argenteuil et de Bezons, **la quasi-totalité des interventions dépend, depuis le 1<sup>er</sup> septembre, du commissariat d'Argenteuil. Celui-ci rayonne désormais sur une population totale de 164 000 habitants (Argenteuil, Bezons, Corneilles-en-Parisis).**

Cette situation provoquera inéluctablement un engorgement du commissariat d'Argenteuil et ne sera pas sans conséquences sur l'efficacité de ses interventions.

**Malgré les nombreuses actions actuellement mises en œuvre par la ville en matière de prévention et d'éducation, cette restructuration ne permettra plus de garantir la sécurité de nos concitoyens avec le maximum d'efficacité. Elle nous semble d'autant moins opportune qu'elle ne tient absolument pas compte de la métamorphose que connaît actuellement notre cité.** Celle-ci compte aujourd'hui plus de 28 000 habitants. Le développement de ses infrastructures urbaines, économiques et de transports, contribue à accroître sa population, 5 000 emplois nouveaux sont attendus d'ici les deux prochaines années.



Au cours des dix dernières années, notre commissariat a été menacé à de nombreuses reprises. À chaque fois, habitants, acteurs locaux, élus, collectifs citoyens et syndicats de police ont su se mobiliser massivement pour empêcher sa fermeture.

Nous espérons d'ailleurs que les engagements pris en 2013 par le Gouvernement en assureraient, enfin, la pérennité. Nous regrettons vivement qu'ils n'aient pas été tenus.

Cette réorganisation prive, en effet, aujourd'hui Bezons d'un commissariat de plein exercice, éloignant, plus encore, les officiers de police des spécificités de notre commune qu'ils doivent couvrir. **Elle met en jeu l'efficacité du travail de la police nationale**, aussi bien en matière de sécurité publique, de sûreté urbaine, qu'en matière de lutte contre la criminalité et la délinquance. **Elle compromet aussi l'excellent travail réalisé conjointement entre la police, les habitants et les élus dans le quartier Jean-Jaurès** pour lutter contre les dealers.

Si cette réorganisation devait aller à son terme, la commune serait amenée à prendre en charge de nouvelles missions telles que les procédures d'enlèvement des véhicules épaves et des voitures dites « ventouses », ainsi que la gestion des objets trouvés.

Au delà, nous sommes contraints de prendre acte du fait que la restructuration en cours des services de la Police Nationale intervient dans un contexte de progressive territorialisation de la gestion des problématiques de sécurité.

Nous estimons, bien qu' il s'agisse là d'une tendance lourde de l'évolution des politiques publiques menées au cours des trente dernières années, que **cette évolution est dangereuse**.

**Cet état de fait va vraisemblablement nous amener à réfléchir à la mise en place d'actions de substitution visant à assurer la tranquillité publique dans notre ville.**

Nous considérons donc qu'il est **indispensable d'éclairer les habitants de la commune sur ces questions en créant une commission municipale** chargée d'étudier la possible mise en œuvre de nouvelles mesures susceptibles d'améliorer la sécurité sur le territoire communal – politiques de prévention, ASVP, police municipale, vidéo protection... – , d'évaluer l'incidence financière de telles créations et de préparer une consultation de la population, ainsi que le permettent les dispositions des articles L1112-15 à L1112-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### **Le conseil municipal :**

- **Manifeste** sa profonde opposition à la réorganisation en cours des services de la Police Nationale sur notre territoire;
- **Refuse** que Bezons, sa population et ses salariés soient les délaissés de la politique de sécurité du territoire ;
- **Réaffirme** son attachement indéfectible au maintien du service public national de sécurité de proximité ;
- **Considère** que la sécurité des personnes et des biens, pour tous et partout, la tranquillité publique et le maintien de l'ordre, sont des missions régaliennes incombant principalement à l'État ;
- **Demande** au 1er ministre et au ministre de l'Intérieur le maintien du commissariat de Bezons dans toutes ses prérogatives et avec les effectifs nécessaires ;
- **Décide** de créer une commission municipale chargée d'étudier la possible mise en œuvre de nouvelles mesures susceptibles d'améliorer la sécurité sur le territoire communal – politiques de prévention, ASVP, police municipale, vidéo protection... – , d'évaluer l'incidence financière de telles créations et de préparer une consultation de la population, ainsi que le permettent les dispositions des articles L1112-15 à L1112-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Dossier 26 : Compte rendu des décisions de gestion courante**

**M. le Maire rend compte des décisions de gestion courante suivantes :**

05/05/15	Parc Mandela – Acceptation d'un don d'un pigeonier
19/05/15	Médiathèque : spectacle « Bouche cousue » le 27 mai 2015 avec le collectif d'artistes Vendredi 13
26/05/15	Marchés publics : Fin de la prestation pour la réalisation de livres/DVD « Mémoire d'Avenir » sur la thématique des immigrations à Bezons avec les Éditions du Survenir
28/05/15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Petite enfance : Fête champêtre - Prestation d'animation sur structures gonflables avec « EUROP EVENT » le 12 juin 2015 au parc Sacco et Vanzetti</li> <li>• Jeunesse : Ateliers d'initiation à la bande dessinée pour les jeunes de 11 à 15 ans le 13 juin avec l'association METISSAGE</li> </ul>
29/05/15	Africa Bezons : Concert acoustique le 11 juin sur le mail Jacques LESER avec L'OREILLE EN FRICHE
01/06/15	Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Accord cadre pour des travaux d'entretien, travaux de voiries et V.R.D dans les propriétés communales avec les sociétés LA MODERNE &amp; EUROVIA ILE DE FRANCE</li> <li>• Fourniture de plans de change pour la crèche Anne FRANK avec l'entreprise MATHOU CREATIONS SAS</li> </ul>
04/06/15 & 4/08/15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Fête du quartier Chênes Val-Notre-Dame : Prestation de jeux pour enfants le 27 juin 2015 avec la société la Boîte à Fun</li> <li>• Honoraires frais huissiers – la Rose des Sables</li> <li>• Acceptation des indemnisations sinistre du 8/06/2014 de 3 véhicules par la SMACL</li> </ul>
08/06/15 & 12/06/15	Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Prestations de sécurité pour les manifestations municipales avec la société MIGSS SURVEILLANCE</li> <li>• Location avec option d'achat d'un système réseau et sécurité et téléphonie de l'Hôtel de ville avec la société Orange Business Service</li> </ul>
15/06/15	Acceptation des indemnisation sinistre du 8/06/2014 pour 3 véhicules avec la SMACL
16/06/15	RH : Mise à disposition par le CIG d'un service de médecine de prévention pour les agents communaux
17/06/15	AfricaBezons : Remboursement des frais de transport du professeur Ouedraogo
19/06/15	Marchés publics : Entretien du patrimoine arboré de la ville de Bezons avec la société Nouvelle Étienne PELLE
22/06/15	Informatique : Contrat d'assistance et de maintenance Progiciel Atal II avec la société Aductis
24/06/15	Marchés publics : Prestation pour le tir de feux d'artifices 2015 avec l'entreprise EURODROP
25/06/15	Acceptation indemnisation sinistre de dégât des eaux au centre social du Val Notre Dame du 27/07/2013 par la SMACL
29/06/15	Marchés publics : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fourniture de produits de peinture avec COULEURS DE TOLLENS</li> <li>• Fourniture de mobilier, divers équipements et ligne pour la crèche multi-accueil</li> </ul>

Compte-rendu du conseil municipal du 24 septembre 2015

	avec les sociétés MATHOU, WESCO SA & S.A.S. J GRANJARD & FILS
01/07/15	Petite enfance : Ouverture de l'accueil collectif Anne FRANK au 4 rue Camille Desmoulins
02/07/15	Défense de la ville – Désignation du cabinet Sartorio – Lonqueue-Sagalovitsch & Associés – Référé précontractuel
07/07/15 & 25/08/15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Acceptation indemnisation sinistre de bris de vitre du 14/03/2015 à la salle Gavroche avec la PEEP</li> <li>• Marchés publics : Contrat d'exploitation des installations thermiques des bâtiments communaux de la ville de Bezons avec la société COFELY GDF SUEZ – Prolongation et intégration Rosa PARKS, Anne FRANK et Angela DAVIS</li> </ul>
15/06/15, 21/07/15 & 8/09/15	Marchés publics : Prestation de déménagement de l'hôtel de ville et divers bâtiments municipaux avec la société GROUPE MASSE – DEMECO TRANSFERT
27/07/15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Signature contrat de vente d'électricité pour l'accueil collectif Anne FRANCK avec EDF</li> <li>• Assurance MONDIAL'ASSISTANCE couvrant les séjours à Vallangoujard et à Labbeville du 20 au 24/07/2015, 7 au 9/08/2015 et du 21 au 23/08/2015 avec la société PNAS</li> <li>• Marchés publics : Inauguration du nouvel Hôtel de ville avec l'entreprise BOREAL</li> </ul>
28/07/15	Marchés publics : Fourniture d'équipements pour la cuisine centrale et les offices satellites de la ville de Bezons avec l'entreprise SARL DIME Grandes Cuisines
31/07/15	Marchés publics : Prestations techniques pour la foire de Bezons avec l'entreprise ESCAPE-COM Agence CHARLIE'S EVENTS
03/08/15	Sports : Mise à disposition d'une bouteille de gaz avec la société Air Liquide
10/08/15	Signature contrat de vente d'électricité pour le groupe scolaire Angela DAVIS avec EDF
13/08/15	Marchés publics : Location d'une machine de mise sous pli avec la société PITNEY BOWES
17/08/15, 27/05/15 & 3/07/15	Marchés publics : Alarmes du multi-accueil Anne FRANK et du futur Hôtel de ville avec EIFFAGE ENERGIE IDF
20/08/15	Défense de la ville : Recours RH
26/08/15	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Marchés publics : Prestations de maintenance et fourniture pour les installations téléphoniques avec la société TELECOM SANS FRONTIERE</li> <li>• Culture : Prêt d'un outil d'animation « Raconte Tapis » par la bibliothèque municipale pour la médiathèque du 25/09 au 9/10/2015</li> </ul>
31/08/15	Raccordement en eau de l'accueil collectif Anne FRANK par VEOLIA
04/09/15	Marchés publics : Dialogue compétitif relatif à l'exploitation des installations thermiques, ventilation, traitement des eaux et amélioration des performances énergétiques avec les entreprises DERICHEBOURG ENERGIE, PROCHALOR, CORIANCE, DALKIA & GDF-SUEZ ENERGIE SERVICE COFELY

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h55**

**La secrétaire de séance,**

**Mme Marjorie Noel**